

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 13 janvier 2017

Dossier suivi par :
Violette Filipowski
Tél : 05 57 95 03 89
06 73 64 22 91
Mél : medias-aquitaine@insee.fr



L'ENQUETE 2017 COMMENCE LE 19 JANVIER

Dans les communes de **moins de 10 000 habitants**, l'ensemble de la population est recensée **tous les 5 ans**. En 2017, le recensement se déroule du **19 janvier au 18 février**.

Dans les communes de **10 000 habitants ou plus**, le recensement est réalisé tous les ans sur un échantillon différent tous les ans, couvrant **8 %** des logements. En 2017, il se déroule du **19 janvier au 25 février**.

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,1 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours**.

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 30 tonnes de papier en 2016. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



Au travail à vélo : des trajets urbains et courts

En 2015 en Nouvelle-Aquitaine, 2 % des actifs utilisent le vélo pour aller travailler, résultat identique à la moyenne nationale. Pris dans leur ensemble, les modes de transports doux (vélo, marche, trottinette, rollers...) sont moins utilisés dans la région qu'en France de province (respectivement 6,7 % et 8,1 %), notamment la marche. En revanche, l'usage de la voiture y est particulièrement privilégié (81,4 % des actifs de la région l'utilisent contre 77,9 % en France de province).

La mobilité douce concerne surtout le cœur des grandes agglomérations. L'utilisation du vélo croît avec la taille de la commune : de moins de 2 % dans les villes de moins de 10 000 habitants à 8,5 % en moyenne dans celles de 100 000 habitants ou plus.

Les cadres utilisent davantage le vélo que les autres groupes sociaux, un choix encore plus prononcé en Nouvelle-Aquitaine que dans l'ensemble de la province. Les jeunes actifs de moins de 30 ans sont des utilisateurs privilégiés du vélo (2,4 % l'utilisent pour se rendre à leur travail). C'est aussi un mode de transport davantage utilisé par les hommes (2,2 % contre 1,7 % pour les femmes) sauf à Bordeaux.

Parmi les villes françaises de 200 000 habitants ou plus, Bordeaux occupe la deuxième place pour la pratique quotidienne du vélo avec 11,8 % des actifs concernés. C'est la seule ville de cette importance où les femmes utilisent le vélo plus souvent que les hommes (respectivement 12,6 % et 11,1 %).

**Tous les résultats de cette étude dans
Insee Flash Nouvelle-Aquitaine n°20 – janvier 2017
« Au travail à vélo : des trajets urbains et courts »**

Ce document sera **consultable et téléchargeable** gratuitement sur le site Internet de l'Insee Nouvelle-Aquitaine insee.fr à partir du 17 janvier 2017 à 12h00.

